

# METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

## CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

**Département des Bouches-du-Rhône**

**Métropole Aix-Marseille-Provence**

*Convocation du 1<sup>er</sup> Février 2018*

*Nombre de Membres en exercice : 23*

*Quorum : 12*

*Nombre de présents et représentés : 21*

*Affichage du compte rendu intégral*

*en date du 13 Février 2018*

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**SEANCE DU 8 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit le 8 du mois de Février à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

### **N°2018-007**

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association  
Le Rallumeur d'Etoiles Exercice 2018

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Marc **DEPAGNE**, Mme Sophie **DEGIOANNI**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Françoise **EYNAUD**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, M. René **GIORGETTI**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**, Mme Eliane **ISIDORE**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Jean-Pierre **MUTERO**, Mme Virginie **PEPE**, Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**.

Excusés avec pouvoir

M. Stéphane **DELAHAYE** - Pouvoir donné à Mme Sophie **DEGIOANNI**

M. Jean-Jacques **LUCCHINI** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**

M. Robert **OLIVE** - Pouvoir donné à Mme Eliane **ISIDORE**

Mme Régine **PERACCHIA** - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSÉDÈS**

Excusés sans pouvoir

M. Stéphane **DIDERO**

M. Emmanuel **FOUQUART**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame **FERNANDEZ-PEDINIELLI** Patricia a été désignée **secrétaire de séance**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

L'association Le Rallumeur d'Etoiles a été créée en 2016 avec pour objectif d'expérimenter et d'accompagner des initiatives sociales et solidaires autour d'un café associatif. Il s'agit d'un lieu de programmation culturelle, d'animations, d'ateliers qui organisent des événements festifs et des initiatives citoyennes.

Pour l'année 2018, l'association Le Rallumeur d'Etoiles propose un cycle de sensibilisation sur les discriminations, axé sur le féminisme, constitué de six actions. Ce cycle sur le féminisme s'inscrit dans la compétence politique de la ville du Conseil de Territoire du Pays de Martigues. L'action de l'association vise à favoriser une prise de conscience, l'information de femmes et d'hommes sur les enjeux de l'égalité et ainsi participer à la mise en œuvre des engagements pris par le Conseil de Territoire du Pays de Martigues avec la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Cette action s'inscrit également dans la mise en œuvre du Plan de lutte contre les discriminations du Conseil de Territoire dans ses axes égalité femmes-hommes en termes d'information du grand public.

Dans ce cadre, afin de permettre à l'association Le Rallumeur d'Etoiles de mettre en œuvre ce cycle sur le féminisme, il est proposé de lui accorder une subvention spécifique d'un montant de 2 000 euros au titre de l'exercice 2018.

Il est précisé que les modalités de versement de cette subvention se feront conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°HN-021-049/16/CM en date du 7 avril 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 157-28/04/16/CM en date du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-Les-Remparts.
- La délibération n°HN 021-049/16/CM en date du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier
- La délibération n°FAG 002-542/16/CM en date du 30 juin 2016 relative à l'octroi de subventions aux associations par les Conseils de territoire,
- La présentation en Commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations,

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que le rôle de l'association répond aux enjeux de la cohésion sociale et à la mise en œuvre des engagements pris par le Pays de Martigues en matière d'égalité Femmes-Hommes, de sensibilisation et de lutte contre les discriminations,

**Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros au titre de l'exercice 2018 à l'association Le Rallumeur d'Etoiles qui sera versée conformément au règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°HN 021-049/16/CM en date du 7 avril 2016.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – État Spécial du Territoire du Pays de Martigues – S/Pol E210 Nature 65748 Fonction 52

**Article 3 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ A LA MAJORITE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

**Nombre de voix POUR : 19**  
**Nombre CONTRE 2 (Mme PEPE Virginie – M. DI MARIA Jean-Luc)**

*Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

**SIGNATURE ELECTRONIQUE  
LE PRESIDENT,  
GABY CHARROUX**